

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 76

présenté par
M. Dumont

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 32, supprimer les mots :

« de la Commission européenne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la rédaction d'un amendement propre à la Commission